

Raison sociale 1  
Raison sociale 2  
Adresse 1  
Adresse 2  
CP Ville

Le XX février 2020

### En savoir plus :

Découvrez le site dédié à votre accord sur :

[www.anips.fr](http://www.anips.fr)

Vous y trouverez :

- ❖ L'ensemble des informations relatives à votre accord (texte de l'accord, avenants)
- ❖ Le détail sur vos garanties et cotisations
- ❖ Tous les documents contractuels (conditions générales, notice d'information, guide employeur)
- ❖ Les différents formulaires (affiliation des ayants droit, demande de dispense d'affiliation, déclaration portabilité, ...)
- ❖ Les modalités de remboursement pour vos salariés
- ❖ Les autres informations pratiques (flyer 100% santé, règles d'affiliation des salariés, ...)

## Accord départemental de la production agricole du 22 septembre 2009

### Evolution des dispositions du régime d'assurance complémentaires de vos salariés non cadres

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Vos salariés non cadres bénéficient du régime complémentaire santé mis en place par accord du 22 septembre 2009 conclu par les partenaires sociaux des exploitations agricoles du Cantal.

La réglementation applicable à ce régime évolue, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2020** et intègre :

- ✓ Les nouvelles dispositions concernant les garanties Frais de santé issues de l'avenant n° 6 à l'Accord National du 10 juin 2008,
- ✓ Les évolutions apportées en 2019 par les partenaires sociaux à l'Accord National du 10 juin 2008,
- ✓ Les dernières dispositions légales et réglementaires, notamment la réforme dite du « 100 % santé » garantissant un accès sans reste à charge à certains équipements en optique, dentaire et audiologie, à compter du 1er janvier 2020.

**Le document d'information joint en annexe résume de façon pratique cette réforme du 100% santé.**

Pour adapter votre contrat à ces nouvelles dispositions, vos conditions générales et la notice d'information à remettre à vos salariés ont été actualisées. Elles sont téléchargeables sur le site [www.anips.fr](http://www.anips.fr). **Elles ont valeur d'avenant à votre contrat et se substituent à celles en votre possession.**

**Nos services de gestion se tiennent à votre disposition :**

**ANIPS - Groupama Gan Vie**

**CS 40189**

**86962 FUTUROSCOPE CEDEX**

**Téléphone : 09 69 32 33 12 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**

**E-mail : [contactanips@anips.fr](mailto:contactanips@anips.fr)**

**[www.anips.fr](http://www.anips.fr)**

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Adhérent, l'assurance de nos salutations distinguées.

***Guillaume Pleynet-Jésus***  
***Directeur Général***



**PJ : Annexe : Flyer d'information 100% santé**